

PREAVIS DU BUREAU DU CONSEIL

TARIFS COMMUNAUX POUR LA LEGISLATURE 2006-2011

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Comme vous le rappelle le préavis municipal No 75, les tarifs communaux sont revus une fois par législature, au moins. La dernière décision de modification, c'est à dire amélioration, date de fin 2001 et les tarifs appliqués aujourd'hui sont en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2002.

Le Bureau du Conseil vous soumet donc une proposition concernant les autres tarifs communaux, soit :

	<u>Actuel</u>	<u>Proposé</u>
Conseil Communal		
- Président	1'000.-	1.300.-
- Secrétaire	1'200.-	1.600.-
Heures de bureau	25.-	30.-
- Scrutateurs - /h.	20.-	25.-
- Commissions – séance	60.-	60.-
- Conseillers – séance	5.-	10.- ->cagnotte
Pompiers		
- Exercice - /h.	20.-	20.-
- Intervention - /h.	25.-	25.-
Auxiliaires		
- Travaux divers	25.-	25.-

Si certains pourcentages peuvent paraître importants, ils restent en valeur pure relativement modestes, étant donné le niveau des tarifs concernés. Cependant quelques remarques s'imposent :

- le tarif « Commissions – séance » reste inchangé, ceci afin de s'aligner sur celui de l'exécutif.
- le tarif « pompiers » reste inchangé, les Communes de Gingins et Chésérax travaillant ensemble, les montants sont uniformisés.
- le tarif « Conseillers – séance » subit la plus forte augmentation, car inchangé depuis le 1^{er} janvier 1990
- il est proposé de continuer, comme lors de la législature qui se termine : de verser le montant de la séance à une cagnotte qui servira au financement partiel de la sortie de fin de législature. Afin d'en faciliter l'administration, il sera versé frs. 400.- par séance dans la cagnotte, sans tenir compte des présences.

Votre Bureau vous demande d'approuver les tarifs communaux 2006-2011 qui vous sont soumis ci-dessus.

Au nom du Bureau du Conseil Communal

Le Président :

La Secrétaire :

Ph. Pellegrin

L. Steimer